

Compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2021

Présents : Meugin Olivier. Maugain Brigitte. Mouquod François-Xavier. Beltramelli Jérôme. Bainier Marine Boichut Olivier. Berthet Olivier. Combe Sylvain. Santina Angélique.

Absents, excusés : Dormoy Anthony. Wachowicz Laurence.

Pouvoir : Wachowicz Laurence à Beltramelli Jérôme.

Secrétaire de séance : Mouquod François-Xavier.

Le compte rendu de la séance du 22 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Charges des locataires : Les locataires paient avec leur loyer la somme de 110 € au titre des charges de chauffage. Depuis quelques années, les sommes versés annuellement dépassent largement la somme payée par la commune pour le gaz ou le fuel domestique. Le maire suggère que le montant mensuel des frais de chauffage demandé aux locataires puisse être diminué. Le conseil décide de passer le montant des charges à 80 € à partir du 1^{er} mai 2021 pour le logement du 1 rue des écoles.

Club acheteur du Grand Dole : Par délibération de février 2019, la commune avait adhéré au club acheteur de la communauté d'agglomération. Pour le moment, la commune a participé aux commandes : défibrillateur, formations, et, en cours vidéoprotection. Le Grand Dole a voulu faciliter la mise en œuvre de la convention en allégeant les modalités d'adhésion et en intégrant de nouveaux domaines d'achats. Chaque commune est invitée à accepter la nouvelle convention. Avis favorable du conseil.

Vidéoprotection : Dans le cadre du déploiement d'un système de vidéoprotection sur les communes du Grand Dole, le maire présente aux conseillers l'étude du cabinet mandaté par la Communauté d'Agglomération, qu'il a reçue. L'étude propose la mise en place d'une vidéoprotection sur 5 points de la commune. Elle a été soumise à l'avis du référent sécurité de la gendarmerie et a reçu un avis favorable. Une offre de prix détaillé et complète est jointe avec l'étude. Il est précisé que ces prix sont estimatifs et que le Grand Dole va lancer un appel d'offres avec toutes les communes intéressées.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents : Adopte l'opération d'installation d'une vidéoprotection sur le territoire communal, dont le déploiement et les modalités de financement de 67830 € HT peuvent-être étaler sur 3 ans ; Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous, et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Dépenses HT		Recettes	
Infrastructures =	17 600 € 00	Subvention FIPDR (50 %) =	33 915 € 00
Sites =	50 230 € 00	Subvention DETR (30 %) =	20 349 € 00
		Autofinancement (20 %) =	13 566 € 00
Montant total =	67 830 € 00	Montant total =	67 830 € 00

Autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention FIPDR auprès de l'état, autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR auprès de l'état, autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, et à constituer les dossiers de demande de subventions auxquelles la commune peut prétendre auprès des organismes compétents.



Facturation 2021 Set Pernot : pour son exploitation d'extraction de granulats sur le territoire communal, la Société Pernot paie à la commune une redevance. En 2021, c'est une facturation forfaitaire qui lui sera adressée, d'une somme de 22 834 € 51 .

Compte de gestion 2020 du receveur et compte administratif de la commune : ils présentent tous les 2 les mêmes chiffres :

- * excédent de fonctionnement = 89 786 € 31
- * déficit d'investissement = - 9 576 € 72
- * report exercice précédent = + 305 977 € 65
- résultat global = 386 187 € 24

Adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat 2020 au budget 2021 : le résultat de clôture de l'exercice 2020 s'élève à 386 187 € 24.

Taux des 2 taxes :

	2020	2021
* taxe foncier bâti =	11,73 %	11,73 %
* taxe foncier non bâti =	20,63 %	20,63 %

Le conseil municipal décide de ne pas bouger le taux des taxes.

Le maire précise que le taux de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti sera ajouté à celui de la commune pour compenser la perte de la taxe d'habitation, c'est donc le taux de 36,09 (11,73 + 20,63) qui apparaîtra sur les feuilles des contribuables.

Constitution de provisions pour créances risquant d'être compromises : à la demande de la trésorerie, la somme de 1000 € sera inscrite à l'article 6817 (68), correspondant à 15 % des comptes 4116, 4126, 4146, 4156, 4161, 4626 et 46726.

Budget primitif 2021 : s'équilibre ainsi :

- fonctionnement = 606 188 €
- investissement = 534 807 €

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Déploiement du Haut débit, Le maire a relancé le département à ce sujet. Le déploiement se poursuit dans sa deuxième phase en lien avec le Grand Dole. Les premiers rendez-vous sont programmés sur la commune en mai.
- Convention déneigement à renouveler : la commune va solliciter le groupement de commande du Grand Dole.
- Prévenir le département sur les abords du Doubs dangereux à la suite de la dernière crue en bas du pont sur la RD332.

Fait à Champdivers, le 29 mars 2021.

Le maire,
Olivier Meugin.

